



République Française

PROCES VERBAL

Conseil municipal du mardi 18 décembre 2018

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 14 décembre 2018

Le dix-huit décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE - Jocelyne KUZNIAK - Guilhem DURAND - Christine GRANIER - Thierry VERZENI - Olivia GHIBAUDO - Frédéric NADAL - Marie-Christine PORCHEZ - Franck SALVAGNAC - Fabienne MAILLARD-DRON - Régis MAHE - Sandrine BRUSQUE - David HORNSBY - Sabine THOMAS - Lionel VERNET - Thierry FABRE - Philippe SUPERSAC

Absents représentés : Laetitia GIL (donne procuration à Philippe SUPERSAC) - Chantal COMBACAL (donne procuration à Thierry FABRE)

Absents excusés :

Secrétaire : Régis MAHE

La séance est ouverte à 18h35.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 14 septembre 2018

Thierry FABRE demande à ce que les noms des conseillers votant contre ou s'abstenant lors d'un vote soient précisés. Le Maire précise que cette remarque sera prise en compte.
Pas d'autres remarques sur le procès-verbal.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

II. Finances

1- Décision modificative N°2.

Tableau récapitulatif :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	- 140 000	Chapitre 011 – Charges à caractère général	+ 120 000
Chapitre 74 – Dotations et participations	- 50 000	Chapitre 65 - Autres charges gestion courante	+ 50 000
		Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	+ 20 000
TOTAL	- 190 000		+ 190 000

Lecture est faite par le Secrétaire général adjoint sur demande du Maire puis ce dernier présente les mouvements à effectuer afin d'équilibrer le budget.

Le Secrétaire général adjoint précise origine de certains chiffres :

- 140.000€ de produits exceptionnels : Dissolution du SIE Clamouse (Syndicat Intercommunal d'Electricité) ;
- 50.000€ de dotation et participation : La commune a touché plus que ce qui était prévu par la Chambre Régionale des Comptes.

Le Maire précise que certaines recettes ne sont pas récurrentes et qu'il faudra en tenir compte pour les prochains budgets. Il indique également que 60.000€ de dépenses ont été imputés sur le chapitre 11 en 2018 alors que ces dépenses auraient dû être réglées en 2017.

Philippe SUPERSAC se dit surpris du décalage de 35.000€ pour les ALSH . Le Secrétaire général adjoint lui précise que la Chambre Régionale des Comptes ne l'ayant pas prévu dans le budget 2018, le décalage sera prévu pour 2019 par rapport à 2018 dans le prochain budget.

Le Maire indique que le Chapitre 011 (charges à caractère général) deviendra plus stable en 2019 dans le budget que l'on va préparer en début d'année avec l'analyse de tous les éléments de 2018 et le retraitement de certaines dépenses. Le budget sera plus cohérent avec la réalité de l'exercice.

Le Maire précise que l'on a mis les recettes perçues pour équilibrer le budget et que l'on va recouvrer dans les mois qui viennent 90.000 € sur les 120.000 € prévisionnels de la Taxe d'Aménagement qui aurait dû être perçue pour les années 2015 - 2016 – 2017 et 2018 ; il souligne la nécessité d'avoir un suivi plus régulier pour éviter de perdre une partie de ces taxes comme cela a pu être le cas par le passé, car la commune a 4 ans pour les recouvrer.

Le Secrétaire général adjoint fait remarquer que l'équipe administrative a fonctionné durant l'été à marche forcée pour mettre à jour les dossiers d'urbanisme, mais compte tenu du traitement tardif de cette taxe, des délais ont été accordés pour étaler les règlements de certains habitants.

Franck SALVAGNAC demande si les budgets précédents ont été faits sans ces recettes ?

Le Secrétaire général adjoint répond qu'a priori oui et qu'en 2015 il y a eu un rattrapage des années précédentes, mais aucune rentrée depuis 2015.

Philippe SUPERSAC indique alors que les derniers budgets ont été faits sur la base des années antérieures.

Le Maire précise que dans un fonctionnement normal la commune doit traiter les dossiers de Taxe d'Aménagement dans les 2 à 3 mois après l'obtention du permis de construire ou déclaration préalable. Ces dossiers sont envoyés à la DDTM pour instruction et calcul de l'assiette, puis au service des impôts qui émet le titre de recette et l'envoi au contribuable.

Le Maire conclut en disant que d'ici à la fin du 1^{er} trimestre 2019 les dossiers en souffrance de la Taxe d'Aménagement devraient être apurés.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

2- Indemnité 2018 pour le trésorier principal.

Le Maire indique que cela représente une prime importante à l'échelle des 28 communes et de l'intercommunalité, que cette façon de faire prête à discussions et qu'il devrait être rémunéré autrement.

Le Secrétaire général adjoint précise que les Trésoriers sont responsables sur leurs biens propres et que dans le cadre de leur activité ils doivent souscrire une assurance dont le montant est important.

Thierry FABRE précise alors que selon lui on ne peut pas voter contre, même si on n'est pas d'accord.

Christine GRANIER indique que cette prime n'est pas obligatoire car elle a un caractère facultatif.

Olivia GHIBAUDO poursuit en disant que beaucoup de communes ne la votent pas, car on le paie 2 fois par le salaire et la prime.

Philippe SUPERSAC conclut l'échange en disant que vu la situation de la commune en 2018 le Trésorier a mérité sa prime cette année.

Cette proposition est approuvée à la majorité absolue avec 15 voix POUR, 2 voix CONTRE (Olivia GHIBAUDO et Frédéric NADAL) et 2 ABSTENTIONS (Christine GRANIER et Fabienne DRON - MAILLARD)

3- Admissions en non-valeur proposées par le trésorier principal.

Le Maire lit la résolution. Il s'agit ici d'un apurement comptable pour des occupations du domaine public (terrasses) et précise que cela concerne l'exercice 2016 pour un montant de 2665,00 Euros.

Le trésorier a jusqu'à 4 ans pour les encaisser dans le cas où ces derniers reviendraient « à meilleure fortune » c'est-à-dire solvables.

Philippe SUPERSAC précise que selon lui et compte tenu des travaux liés à l'avenue du monument, le dû 2017 va être difficile à recouvrer.

Le Maire précise qu'il a prévu de rencontrer les commerces concernés et que conseil sera donné au trésorier dorénavant de recouvrir la taxe sur les terrasses au milieu de la saison.

Thierry VERZINI propose de conditionner l'octroi de la terrasse au paiement de la taxe en début d'année.

Le Maire conclut en précisant que l'objectif est de faire vivre ces terrasses et qu'il prévoit d'échanger à ce sujet avec les commerçants concernés.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

4- Vente de gré à gré d'une partie de la parcelle B2597.

Le Maire précise que le prix a été fixé par l'équipe précédente, mais comme il y a un candélabre au milieu de la parcelle, ce qui fait 3 m² de moins ; le nouveau découpage a été accepté par Mme LAFOIS. Il indique aussi que les frais de géomètre seront à la charge de l'acheteuse, qui a donné son accord. Le Maire précise également que les voisins ont donné un accord écrit aux nouveaux propriétaires, des échanges de courrier électronique avait eu lieu avec l'ancienne municipalité.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

III. Coopération territoriale

1- Motion de soutien aux Sapeurs-Pompiers de France AMF34

Jocelyne KUZNIAC présente la résolution et indique que la directive européenne pose problème en France car l'organisation des pompiers est basée principalement sur le volontariat. Appliquer cette directive en l'état diminuerait le nombre de pompiers et donc augmenterait leur délai d'intervention. L'objectif est ici, de limiter la portée de la directive et de la faire modifier.

Thierry VERZENI indique que 80 % des sapeurs-pompiers sont volontaires en France.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

IV. Ressources Humaines

1- Convention avec le CDG34 de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires et adoption du contrat d'assurance avec Gras Savoye / Groupama.

Christine GRANIER présente la résolution concernant l'assurance compensant les absences maladies (risque financier). Le taux de cotisation est de 6,99 % + 0,12 % pour le CDG34 pour sa mission d'assistance.

Le Maire précise que l'idée est d'avoir les mêmes garanties pour un moindre coût, on devrait passer d'une cotisation annuelle d'environ 17.000 € à 13.800 €.

Il indique également que 3 agents ont été en maladie depuis 3 ans et que l'assureur n'ayant pas été sollicité, aucun remboursement ne devrait être obtenu, car la date butoir contractuelle de déclaration de sinistre ayant été dépassée. Il a néanmoins entamé des démarches auprès du président du CDG34 qui est également le président des maires de l'Hérault afin d'essayer de récupérer une partie de la somme que la commune aurait dû percevoir si la déclaration de sinistre avait été faite avant la date butoir. Il précise que le dossier est monté et que le montant des sommes à percevoir se situe entre 60.000 et 80.000 €.

Christine GRANIER indique que le délai de déclaration d'un sinistre est de 90 jours.

Le Secrétaire général adjoint précise que Sofaxis était un courtier, que Gras Savoye est l'assureur et que c'est le CDG34 qui négocie pour les communes et peut intervenir en médiation, ce qui a été demandé. Une réponse est attendue en début d'année 2019.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

V. Environnement

1- Concession pluriannuelle de pâturage dans la forêt communale.

Jocelyne KUZNIAC présente la résolution.

Christine GRANIER pense qu'il serait intéressant pour les écoles de visiter la pâture et la fabrique du fromage à Montpeyroux chez l'exploitant. Ce sera à voir en commission.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

2- Rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC.

Présentation des missions par le Maire qui indique que sur Saint Jean de Fos 39 habitations ne sont pas reliées à l'assainissement collectif, exclusivement sur les extérieurs. Il est à noter que des aides de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault peuvent être demandées pour la remise en état des assainissements.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

VI. Questions diverses

Jocelyne KUZNIAC informe le conseil municipal du report du loto des sinistrés de l'Aude au 20 janvier 2019 et que le concert qui devait avoir lieu le 15 décembre est annulé pour cause de santé et devrait être reporté en début d'année, toujours en faveur des sinistrés de l'Aude.

Elle poursuit en indiquant que la recette du Téléthon a été de 1900€ sur toutes les animations, elle souligne le bel élan de participation et remercie tous les commerçants, artisans, associations, bénévoles et participants.

Le Maire informe qu'un contrôle URSSAF initié en janvier 2018 et reporté suite aux élections s'est terminé par l'absence de redressement. Seul un remboursement de 119€ sans justificatif posait problème. Leurs préconisations ont été mise en place.

QUESTIONS DU PUBLIC

QUESTION sur la participation citoyenne aux conseils municipaux, sur les délais entre 2 conseils et le délai de convocation de 3 jours pleins :

Le Maire précise qu'il y a une obligation d'en tenir 4 par an, qu'il n'y avait pas d'urgence à en faire un avant et surtout la

nécessité de récupérer les éléments pour la décision modificative du budget. Les commissions travaillent entre les conseils pour les préparer et cela prend du temps.

Les convocations se font de manière rapprochée pour permettre de mettre tout à l'ordre du jour et que les dossiers soient aboutis avec un maximum d'informations.

QUESTION sur la convocation du Conseil municipal :

Plus de gens pourraient venir si la convocation était faite plus tôt et que ce serait mieux pour la démocratie participative.

Franck SALVAGNAC indique que beaucoup a été fait en peu de temps et que les infos circulent maintenant sur le site de la Mairie et les réseaux sociaux.

Le Maire comprend le souhait de démocratie participative, mais ne comprend pas pourquoi à la réunion organisée sur le tri seulement une trentaine de personnes se sont déplacées, alors que nous avons fait venir la CCVH, la COMCOM pour répondre aux questions.

Le Maire indique qu'on va continuer en ce sens notamment par l'organisation d'une réunion sur le futur lotissement en espérant avoir plus de monde et que la municipalité est à l'écoute des bonnes idées comme cela a été le cas pour le Téléthon et le Marché de Noël.

QUESTION sur l'envoi d'interrogations par le site internet pour préparer les questions diverses au Conseil municipal suivant :

Jocelyne KUZNIAC explique que les questions peuvent être posées avant pour être liées au conseil ou individuellement lors des permanences.

QUESTION sur le nouveau lotissement :

Le Maire indique que le permis est en cours d'instruction et qu'il y a des problèmes à résoudre au niveau du pluvial. Le reste est quasiment calé, il n'y aura que le PUP dont les lignes vont bouger. Une réunion publique est prévue en début d'année. C'est un projet intéressant pour le développement du village et pour ses infrastructures.

QUESTION sur la maison de retraite :

Le Maire a rencontré l'acheteur qui l'a informé que la vente qui devait avoir lieu le 27 novembre a été reportée en janvier 2019. Une société immobilière va racheter les murs, l'exploitation étant acquise par la société de Mr CONSTANTIN (patron de la clinique du parc) qui a précisé qu'il n'y avait rien de définitif pour la trentaine de lits de SAINT JEAN DE FOS et que la maison de retraite resterait en activité dans les 2 prochaines années.

Franck SALVAGNAC demande alors ce qui va se passer après 2 ans ?

Le Maire indique que des contacts ont été pris au niveau de Mme WEBER qui s'occupe des affaires sociales au niveau du département et du député ELIAOU qui va travailler la piste des ARS et voir ce qui peut être fait tout en sachant qu'il y a la problématique des lits supplémentaires car le secteur n'est pas déficitaire.

Le Maire déclare que la municipalité a la volonté d'aller jusqu'au bout de cette démarche tant pour les salariés que pour les résidents et pour Saint Jean de Fos.

QUESTION sur la nécessité de se mobiliser pour faire pression pour la maison de retraite :

Selon le Maire, elle n'est pas nécessaire à l'heure actuelle car on est en période de négociation, on verra dans un deuxième temps s'il faut le faire.

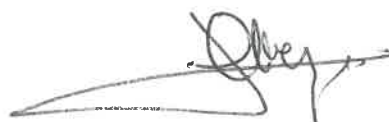
QUESTION sur le travail qui peut être fait avec la CCVH au niveau des projets qui peuvent être intéressants pour les citoyens dans les 2 sens :

Le Maire répond qu'il y a déjà des projets en cours comme le composteur collectif avec Familles Rurales

Fin de séance à 20h30.

Le Secrétaire de séance,
Régis MAHE

Le Maire,
Pascal DELIEUZE



Les élus présents :

